

Original

Assemblée Générale du GAG Pour la saison 2015-2016

Jeudi 16 février 2017

Rapport moral

Quoi dire sur cette année 2015-2016 ? Comme d'habitude je vais passer de la pommade, à moi et au bureau et vous expliquer que tout va bien et que l'année s'est bien déroulée.

C'était le rapport moral concis de votre président.

Merci !

Oui mais, il y a un mais ! Il y a des choses qui sont perfectibles. Je pense notamment :

- Au actions qui sont parfois annoncées en retard.
- Au membres qui attendent souvent le dernier moment pour se manifester.
- Au bureaux qui tardent un peu.
- Aux nombreuses idées jetées en l'air qui, faute d'avoir quelqu'un pour les concrétiser, tombent aux oubliettes.
- Les infos qui ne remontent pas assez bien au président.
- Les infos qui ne redescendent pas assez bien jusqu'au membres.

Il faut garder à l'esprit que le club vit bien, et fonctionne bien malgré ces petits problèmes.

Cette année votre président a craqué son slip avec un document de 14 pages, c'est parce que y'a du lourd du très très lourd. Et c'est une épidémie qui frappe fort en ce moment (Michel si tu nous entends !)

Rapport d'activité

Cette année l'AG arrive assez tard. Il convient donc de préciser que les statistiques comportent une année de trop, et si je ne parle pas des événements après août 2016 ce n'est pas parce que je les ai oublié mais parce qu'il rentreront en compte dans le rapport d'activité de la prochaine saison.

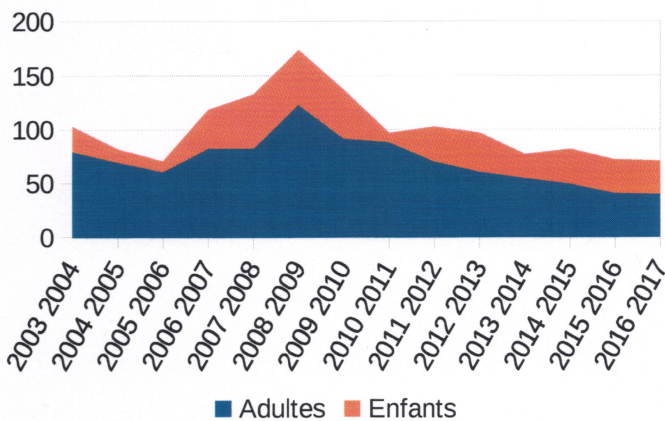
Statistiques

Quel est le visage du GAG ? Voilà quelques chiffres pour éclairer vos lanternes.

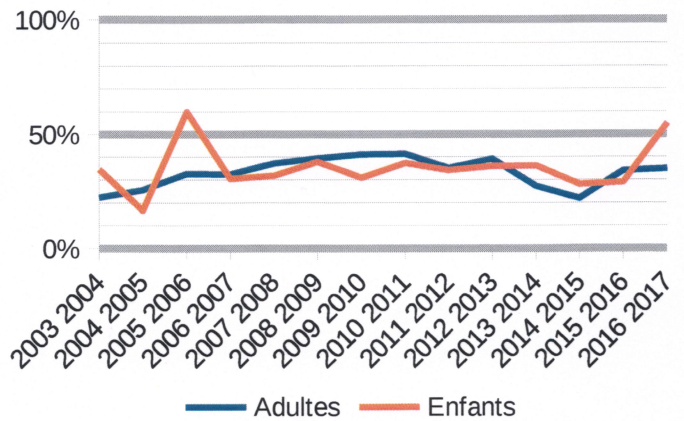
Le nombre de membres :

Saison	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017
Total	103	82	71	119	133	175	137	97	103	97	77	82	72	71
Adultes	80	70	61	83	83	124	92	89	71	61	55	50	41	40
Enfants	23	12	10	36	50	50	45	8	32	36	22	32	31	31
Hommes	62	52	41	56	52	75	54	52	46	37	40	39	27	26
Femmes	18	18	20	27	31	49	38	37	25	24	15	11	14	14
Garçons	15	10	4	25	34	31	31	5	21	23	14	23	22	14
Filles	8	2	6	11	16	19	14	3	11	13	8	9	9	17
Parité en % de femmes														
Adultes	23%	26%	33%	33%	37%	40%	41%	42%	35%	39%	27%	22%	34%	35%
Enfants	35%	17%	60%	31%	32%	38%	31%	38%	34%	36%	36%	28%	29%	55%

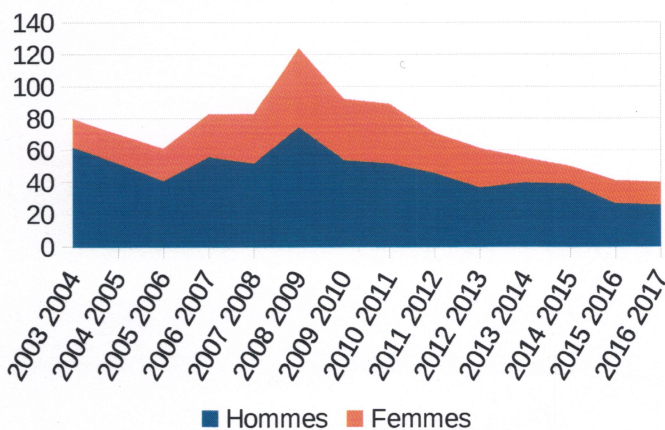
Nombre de membres



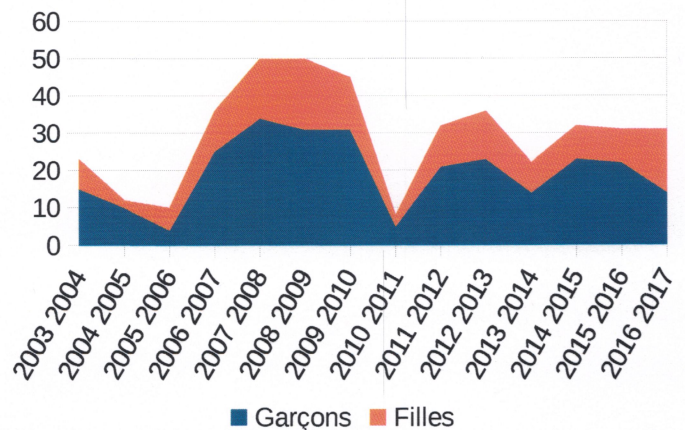
Parité en % de femmes



Nombre d'adultes

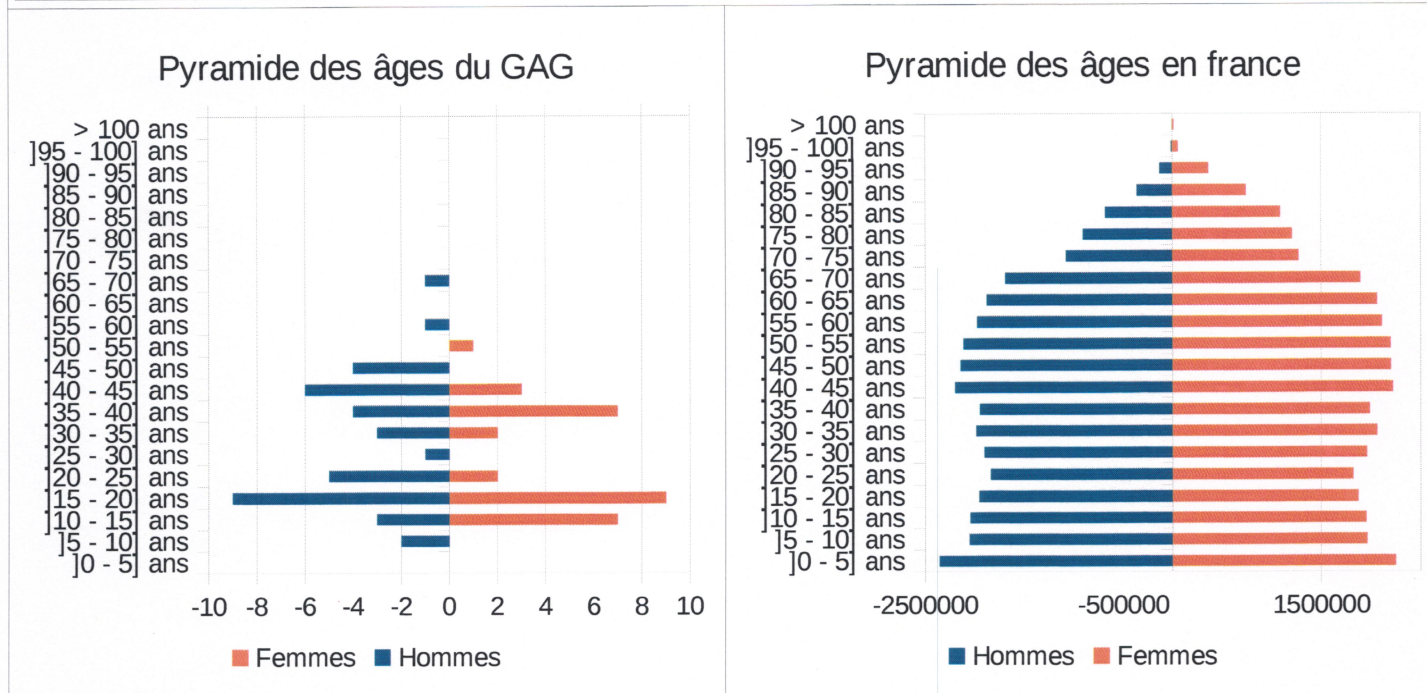


Nombre d'enfants



La pyramide des âges :

]0 - 5]]5 - 10]]10 - 15]]15 - 20]]20 - 25]]25 - 30]]30 - 35]]35 - 40]]40 - 45]]45 - 50]]50 - 55]]55 - 60]]60 - 65]]65 - 70]
Femmes	1	0	7	3	0	0	0	0	2	1	1	2	1	1
Hommes	-3	0	0	0	0	-2	-1	-1	-2	-1	-1	-1	0	0



Les membres sont plutôt jeunes, la parité est encore loin d'être idéale, néanmoins elle remonte de 22 % à 34% mais encore bien en dessous des 51,51 % de la France. C'est le nombre de femmes qui augmente cette année, alors que le nombre d'hommes diminue. Bravo mesdames ! Ce sera la septième année que le GAG voit son nombre de licencié diminuer.

Je fait toujours la même analyse, pour moi les raisons sont les suivantes et dans cet ordre :

- Nous avons une structure assez petite.
- Nous avons un seul créneau.
- Notre créneau est le jeudi soir, il est boudé par les étudiants.
- Notre site était vieux et n'était pas assez visible.

J'ai bien dit « notre site était » car cette AG arrive tard dans l'année et il y a eu des changements après la saison qui nous intéresse.

Ce qui a été organisé

Maintenant parlons de ce qui marche bien c'est à dire les événements et les sorties. J'espère n'avoir rien oublié, toutes mes excuses si c'est le cas.

Les jeudi :

- Soirée crêpes le 12 novembre 2015
- Soirée speedgrimping du 3 décembre 2015
- Barbecue à la roche Gournier 30 juin 2016
- Passeport le 16 juin 2016
- Les ateliers de formation.

Les week-ends :

- Participation à la Mont Dore y Cîmes 30/31 janvier 2016
- Week-end de pâques dans l'Ardèche 26/27 mars 2016
- Escalade dans les Calanques du 5 au 8 mai 2016

- Dentelles de Montmirail du 14 au 16 mai 2016, qui s'est déroulé sans le président. C'est une très bonne chose, les membres osent enfin organiser une sortie sans l'intervention de votre serviteur et président.
- Le week-end dans la bérarde du 14 au 17 juillet 2016

Lors des sorties les week-end on constate généralement que 4/5 personnes participent, il y a l'exception du week-end dans les calanques ou nous étions 12.

La commande groupée :

La commande groupée du GAG a été un succès, les membres étaient 17 à commander soit 41 % des effectifs du club, ils ont commandé pour 2710€ de matériel.

Les prochaines fois que nous organiseront cela nous fonctionneront avec des chèques cadeaux ce sera plus simple à organiser.

Les brins de corde, achetés pour fabriquer des longes et des machard, sont partis très rapidement. On pourra en acheter en plus grande quantité la prochaine fois.

Le gag s'est acheté du matériel :

- Un rope marker, utilisable aussi par les membres
- 5 DVA qui se sont avéré assez efficace lors d'un récent entraînement
- 1 sonde, 5 pelles
- 3 paires de talkies-walkies, grâce auxquels votre dévoué président a su prouver qu'il avait gardé un cœur d'enfant¹.

Suggestion de Sylvain organiser en JUIN

Le reste :

La révision du matériel a eu lieu 16 novembre 2015.

Autre fait notable, le GAG a vu trois membres participer au nettoyage et à l'équipement du site de Chateauneuf-les-Bains le 3 juillet 2016.

Il y a bien sur eu des sorties d'une seule journée saupoudrées tout au long de l'année.

Les événements tombés à l'eau :

- Week-end du GAG le 5/6 mars : Petit loupé de notre part, on a communiqué par oral trop tôt et par SMS trop tard, nous avons donc annulé, pardon au quelques motivés qui aurait bien voulu venir.
- Grave y Cîmes le 24/25 juin : Les alpinistes gaulois ont boudé l'événement, sauf deux, qui pour 50 % d'entre eux avaient hâte de se retrouver sous la même tente...
- Camp d'été du GAG en août : Là aussi c'est une déception, et quelle déception, un seul motivé qui a préféré garder l'anonymat.
- L'atelier DVA, nous avons simplement loupé le coche.

1 Bah oui parce que sous l'uniforme de président, ben y'a un cœur qui bat !

Rapport financier

Lorsqu'on aborde le GAG par l'aspect financier on se dit qu'il est inutile de se disputer pour le poste de président, car le club n'est pas près de se doter d'une villa de fonction avec vue sur la montagne.

Compte de résultat du GAG					
Du 1 octobre 2015 au 31 septembre 2016					
Dépenses			Recettes		
Enfants			Enfants		
FFME – Licences enfants	1	328,70 €	Cotisation Enfant	1	260,00 €
Adultes			Adultes		
FFME – Licences adultes	2	414,40 €	Cotisation Adulte	3	760,00 €
Local casamur		495,00 €	Subvention	2	000,00 €
Créneau casamur	1	846,00 €			
Evénements					
Matériel camping		34,40 €	Fête du GAG 2015		40,00 €
Soirée		167,60 €			
Avance Location Giralès		90,00 €			
FFME – Topo		25,65 €			
Administratif					
FFME – Affiliation		125,00 €	Divers		40,00 €
Inscription CDOS 63		20,00 €			
Frais bancaire		99,80 €			
Commande groupée					
Achat matériel GAG	1	525,09 €			
Achat pour les membres	2	710,83 €	Vente aux membres	2	560,41 €
Total	10	882,47 €	Total	9	660,41 €
			Déficit	1	222,06 €

Au premier 31 septembre 2016 le solde de notre unique² compte en banque était de 5 435,13 € (créditeur)

Déficit n'est pas alarmant, d'ailleurs si nous n'avions pas acheté le matériel pour le GAG nous aurions été bénéficiaire de 300€ environ. De plus nous avons été bénéficiaire les trois années qui précèdent.

Saison	2012 – 2013	2013 – 2014	2014 – 2015	2015 – 2016	Solde de la tetrade
Bénéfice	947,86 €	1 459,00 €	30,25 €		1 215,05 €
Déficit				1 222,06 €	

² N'est ce pas François ?

Adhésions

Elle a augmenté de 3€ par rapport à la saison précédente, car la licence a augmenté d'autant.

Ventilation des adhésions :

Tranche	2014-2015	2015-2016	Total	Proportion
Revenus < 1000€	13	7	20	22,47%
Revenus [1000€ - 1500€]	6	2	8	8,99%
Revenus >1500€	30	31	61	68,54%

On constate que la répartition des membres correspond bien à la répartition des revenus dans le Puy-de-Dôme. Même si l'on ne demande aucun justificatif aux membres il semble qu'ils ne trichent pas ou peu.

Pour la suite on fera une approximation à
20 % - 10 % - 70 %

Sur votre cotisation le montant suivant revient au GAG :

- Revenus < 1000 € : 17€
- Revenus [1000€ - 1500€] : 27€
- Revenus > 1500 € : 32 €

Source INSEE - Année 2012 Puy-de-Dôme		
Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi)		
Distribution des revenus Par unité de consommation		
Décile	Revenus Mensuels	Proportion
10%	677 €	20,00%
20%	1 004 €	
30%	1 240 €	20,00%
40%	1 447 €	
50%	1 645 €	60,00%
60%	1 862 €	
70%	2 116 €	
80%	2 463 €	
90%	3 083 €	

Faisons le calcul des recettes générées par chaque tranche :

Tranche	Membres	Part du GAG	Recettes	Part des recettes
Revenus < 1000€	20	17,00 €	340,00 €	13,56%
Revenus [1000€ - 1500€]	8	27,00 €	216,00 €	8,61%
Revenus >1500€	61	32,00 €	1 952,00 €	77,83%

on peut faire une approximation :

15 % - 10% - 75 %

Petits exercices de maths sur le prix de l'adhésion

Imaginons que nous eussions dû répercuter une dépense et calculer l'augmentation de la part du GAG en respectant la répartition actuelle des recettes sur les tranches, on se trouve face à un beau sac nœuds... Ou presque.

Exemple : On veut répartir 2 000€ sur les membres.

Tanches	Dépense	2 000,00 €	Membres	40	Augmentation
Revenus < 1000€	15,00%	300,00 €	20,00%	8	37,50 €
Revenus [1000€ - 1500€]	10,00%	200,00 €	10,00%	4	50,00 €
Revenus >1500€	75,00%	1 500,00 €	70,00%	28	53,57 €

Ça tombe bien qu'on ai fait le calcul, 2000€ c'est le montant de la subvention de la mairie. Autrement dit, si nous n'avions pas cette subvention nous aurions les cotisations suivantes :

	Revenus < 1000€	Revenus [1000€ - 1500€]	Revenus >1500€
Avec la subvention	73,40 €	83,40 €	88,40 €
Sans la subvention	110,90 €	133,40 €	141,97 €

Autre épreuve de calcul mental, imaginons que l'on doive répartir une dépense mais :

- Le nombre d'adhérents n'est pas connu à l'avance : inconnue n
 - Le montant de cette dépense est proportionnel au nombre d'adhérents : inconnue k
- Le montant total de la dépense D est $D = k \times n$

On reposes le tableau, avec les inconnues :

Tranches	Dépense	$k \times n$	Membres	n	Augmentation
Revenus < 1000€	15,00%	$k \times n \times 0,15$	20,00%	$n \times 0,2$	$(k \times n \times 0,15) / (n \times 0,2)$
Revenus [1000€ - 1500€]	10,00%	$k \times n \times 0,1$	10,00%	$n \times 0,1$	$(k \times n \times 0,1) / (n \times 0,1)$
Revenus >1500€	75,00%	$k \times n \times 0,75$	70,00%	$n \times 0,7$	$(k \times n \times 0,75) / (n \times 0,7)$

Ceux que je n'ai pas encore perdu auront remarqué que dans la colonne « Augmentation » l'inconnue n apparaît au numérateur et au dénominateur. On peut simplifier. On peut aussi exprimer les fractions avec des nombres entiers et simplifier l'une d'entre elles.

$$\text{Revenus} < 1000\text{€} : (k \times n \times 0,15) / (n \times 0,2) = k \times 0,15 / 0,2 = k \times 15 / 20 = k \times 3 / 4$$

$$\text{Revenus} [1000\text{€} - 1500\text{€}] : (k \times n \times 0,1) / (n \times 0,1) = k \times 0,1 / 0,1 = k$$

$$\text{Revenus} > 1500\text{€} : (k \times n \times 0,75) / (n \times 0,7) = k \times 0,75 / 0,7 = k \times 75 / 70 = k \times 15 / 14$$

Et voilà le récapitulatif simple, maintenant si vous voyez passer ce genre de tableau vous ne vous demanderez pas d'où ça sort...

Dépense par membre (€)	k
Tranches	Augmentation (€)
Revenus < 1000€	$k \times 3 / 4$
Revenus [1000€ - 1500€]	k
Revenus >1500€	$k \times 15 / 14$

La vérification est laissé à l'exercice du lecteur. J'en ai fini avec les mathématiques.

Budget Prévisionnel du GAG pour la saison 2016/2017

Dépenses		Recettes	
Licences FFME Adultes	2,820.00 €	Adhésions Adultes	4,257.50 €
Licences FFME Enfants	1,281.00 €	Adhésions Enfants	1,281.00 €
Affiliation FFME	125.00 €		
Casamur séances	1,643.00 €		
Casamur Local	165.00 €		
Local	540.00 €		
Soirées	300.00 €		
Topos	92.00 €		
WE GAG	500.00 €	Participations WE GAG	200.00 €
Frais Bancaires	100.00 €		
Matériel	0.00 €		
Formation	200.00 €	Subventions	2,000.00 €
Performance (Encadrement)	600.00 €	Réaffectation recettes Années précédentes	630.00 €
Divers	2.50 €		
Total	8,368.50 €	Total	8,368.50 €
		Résultat :	0.00 €

Projets pour la prochaine saison

Suggestion de Eric
publier un planning annuel.

- Renouveler le site web : c'est fait !
- Renouveler le logo.
- Vendre des tee-shirt GAG.
- Commander des gobelets GAG (écocup), ne pas les vendre mais les donner à ceux qui participent aux sorties club.
- Simplifier le registre des emprunts.
- Nommer un vice président.
- Nommer un responsable du planning. Il devra mettre des alertes dans son agenda et relancer les organisateurs pour que personne n'oublie de lancer un événement.
- Faire une relecture minutieuse des statuts pour vous proposer des simplifications lors de la prochaine assemblée générale.
- Déménagement du local.
- Le principe du oui ou merde. Lorsque l'on organise un événement, toute réponse qui n'est pas un oui ferme et définitif est assimilé à un non.
- L'interdiction de balancer une idée sans intention de la réaliser.

Propositions de changements

Tous les changements qui suivent sont suffisamment importants pour qu'ils soient soumis au vote de l'assemblée générale.

Un bureau restreint

Le bureau se réunit 4 fois par an, le deuxième lundi de chaque trimestre, c'est à dire deuxième lundi de janvier, d'avril et de septembre. Pas besoin de faire celui de juillet. Le compte rendu tient sur une feuille A4.

Le bureau peut être divisé en deux : le bureau et les membres informés. Moins de membres = des bureaux moins longs.

Pour faire partie du bureau : il faudra s'être impliqué dans l'organisation d'au moins une action du GAG lors de l'année qui précède.

Pour être un membre informé : aucun contrainte.

Les membres informés pourront demander à assister à un bureau en particulier pour soutenir un projet. Tous les membres informés recevront le compte rendu du bureau.

>> Je vous demande si oui ou non vous que les membres du bureau doivent justifier d'au moins une action au GAG ou éventuellement à la fédération.

>> je vous demande combien de personnes peuvent faire partie du bureau au maximum et au minimum.

Les changements de modalité des emprunts de matériel

Aujourd'hui il est interdit d'emprunter du matériel pour une sortie qui ne soit pas une sortie du club. Cela n'empêche pas votre président, qui est trop gentil, de se compromettre et de laisser certains membres le faire.

Cela est dommage, car souvent le matériel ne sert pas. En plus les membres ont légitimité à l'emprunter car ils paient une cotisation qui a servi à l'acheter.

Si l'on avait interdit le prêt en dehors des sorties club c'est par ce que le matériel a fini par disparaître dans le pire des cas et sinon il était monopolisé toute une saison par le membre qui avait emprunté et il n'organisait pas de sortie en retour.

Je dois aussi rappeler que si vous perdez ou endommagez du matériel, vous pouvez faire marcher votre assurance FFME, elle est là pour ça.

Je vous propose d'autoriser les prêts « hors clubs » avec les règles suivantes :

- Le matériel est emprunté pour 12 jours ouvrés maximum.
- Une somme symbolique de 5 € versée au club à chaque emprunt, quelque soit la quantité de matériel emprunté
- Le matériel n'est pas réservé, si une sortie club tombe pendant l'emprunt, c'est la sortie club qui est prioritaire.
- Si le matériel n'est pas retourné à temps, perdu, endommagé le membre est interdit d'emprunt pendant 2 ans.

• Versement d'une caution
> > Je vous demande si vous voulez permettre les emprunts hors club

Les referendum par jugement majoritaire

Ce mode de suffrage n'a de sens que pour départager 3 propositions ou plus. Sinon on peut retomber dans le suffrage classique pour / contre / abstention.

Le principe : pour chaque proposition les votants donnent une note en 1 – la pire et 7 la meilleure.

Avec le système de valeurs suivantes :

7 – excellent, 6 – très bon, 5 – assez bon, 4 – indifférent, 3 – assez mauvais, 2 – très mauvais, 1 – à rejeter.

Ensuite on regarde pour chaque proposition quelle est la note médiane, la proposition qui l'emporte est celle qui a la meilleure note médiane. Pour départager deux propositions ex-æquo on retire la note médiane et on recalcule la nouvelle médiane.

Quel est l'intérêt de ce mode de suffrage : Vous exprimez votre avis sur toutes les propositions, il n'y a pas stratégie de vote utile, ou de report de voix.

> > Je vous demande si oui ou non vous voulez utiliser le jugement majoritaire pour les referendum.

Élection des dirigeants par jugement majoritaire

On peut appliquer ce mode de scrutin pour l'élection du président et les membres du bureau. Le candidat qui ressort en premier choisit le président (il peut se choisir lui-même sauf contre-indication), le président ne choisit pas les membres du bureau, il les prend dans l'ordre donné par le scrutin.

On peut mettre en place une règle un candidat ne peut pas être membre du bureau si il a une majorité de 3 – assez mauvais, 2 – très mauvais, 1 – à rejeter.

On peut mettre en place une règle un candidat qui reçoit une majorité de 3 – assez mauvais, 2 – très mauvais, 1 – à rejeter est frappé d'inéligibilité pendant une certaine durée.

> > Je vous demande si vous voulez élire les dirigeants avec le mode de scrutin du jugement majoritaire.

> > Je vous demande si vous voulez mettre une mention minimum pour être membre du bureau

> > Je vous demande si vous voulez mettre une inéligibilité sur la mention 1 – à rejeter

Limite de mandat de président

Si l'on adopte une limite de mandat alors elle aura un effet retro-actif et s'appliquera à mon mandat actuel.

Le but d'une telle limite est d'éviter la Jospinite : Un jour le président craque et fait une envolée : « j'assume pleinement la responsabilité de cet échec et j'en tire les conséquences en me retirant de la vie associative ... »

Je vous propose de voter quel limites vous préférez adopter :

Proposition « Standard » : limite de mandat de 5 ans contigus espacés de 5 ans entre chaque mandats.

Proposition « Président tournant » : limite de mandat de 2 ans contigus espacés d'au moins 1 ans entre chaque mandat.

Proposition « Gros mandat » : limite de 10 ans tous mandats confondus.

Proposition « contre » : pas de limite de mandat.

> > Je vous demande de choisir une des quatre propositions pour la limite de mandat

Le G6 / Séances de perfectionnement

Lors de la saison 2016-2017 le GAG va faire appel à un BE pour faire des séances de perfectionnement.

Pour la saison 2016-2017 uniquement, ces séances seront payées en piochant dans les économies du Club. Nous avons passé commande pour 600€ environ cela ne met pas en danger le club.

Lors des saisons qui suivent il faudra augmenter les cotisations du GAG, et faire des demandes de subventions plus importantes.

Eric demande 50 € par séance d'une heure et demi. Il accepte jusqu'à 12 personnes. On se retrouve avec une séance à 4,17 € / membres. On peut jouer sur deux critères : le nombre de séances dans l'année, le montant des subventions à solliciter.

On peut jouer de deux manières sur le nombre de séances par membres, le nombre de séances dans l'année, et une limite de sur le nombre de séance consécutives. Cette limite pourrait être : pas plus de deux séances consécutives, le membre pourrait faire deux séances sur trois au maximum, ce qui fait baisser mécaniquement le nombre séance par membre de 1/3.

Moi président du GAG je n'accepterai de mettre en place les séances du G6 que sous ces conditions :

- Obligation de s'échauffer avant la séance, sinon votre président échaudé vous chauffera les oreilles
- Liberté, vous êtes libre de participer aux séances ou non, vous y participez si vous avez envie. Passé un certain niveau vous demandez à Eric un programme sur mesure.
- Aucune contrepartie, on ne vous demandera rien en échange (hormis votre cotisation), surtout pas de faire de la compétition.
- Obligation d'assiduité. Non pas sur le fait d'être systématiquement présent, mais sur le fait que pendant la séance on se donne à fond ou on la fait pas. Le nombre de place est limitée. Si l'on prive quelqu'un d'une séance de perf et que l'on paie pour l'encadrement ce n'est pas pour que les participants se mettent à glousser pendant la séance.

Partons sur 5 ateliers et 3 soirées conviviales dans la période.

On fait l'hypothèse optimiste que les séances seront subventionné à 50 %

Proposition « max » : 14 séances de début octobre à mi avril.		Augmentation	Indication
	Revenus < 1000€	14,44 €	87,84 €
	Revenus [1000€ - 1500€]	19,25 €	102,65 €
	Revenus > 1500 €	20,63 €	109,03 €
Proposition « soft » : 7 séances de début décembre à mi avril.		Augmentation	Indication
	Revenus < 1000€	7,22 €	80,62 €
	Revenus [1000€ - 1500€]	9,63 €	93,03 €
	Revenus > 1500 €	10,31 €	98,71 €
Proposition «rien du tout » : Pas de séances de perf.	Pas d'augmentation.		

Si l'on obtient pas les subventions suffisantes on pourra utiliser la règle de pas plus de deux entraînements consécutifs pour faire diminuer le nombre de séances et limiter les pertes. On piochera aussi dans les réserves du GAG.

Si l'on parvient pas à équilibrer le budget on soumettra à nouveau la question en assemblée générale.

Les montants des cotisations sont donnés à titre indicatif car on ne connaît pas encore le prix de la licence pour la saison 2017-2018. Ne prenez pas ces montants comme une promesse.

Annexes

Exemple de simplification possible dans nos statuts :

Article 12 - Les devoirs de l'association

L'association s'engage :

[...]

5- à s'interdire toute discrimination illégale dans l'organisation, le fonctionnement et la vie de l'association ;

[...]

Cependant ceci revient à paraphraser la lois :

Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association : Article 3

Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du gouvernement, est nulle et de nul effet.

Les discriminations sont définies dans l'article 225-1 du code pénal, interdites et sanctionnées par l'article 225-2 du dit code.

Un autre petit pour la route :

Article 13

Les ressources annuelles de l'association se composent :

- 1- des cotisations versées par ses membres dans les termes de la loi ;
- 2- des subventions qui peuvent lui être accordées ;
- 3- des revenus de biens et valeurs appartenant à l'association ;
- 4- des recettes des manifestations sportives ;
- 5- des recettes des manifestations non sportives organisées à titre exceptionnel ;
- 6- de toutes autres ressources ou subventions qui ne seraient pas contraires aux lois en vigueur.

Il est tenu une comptabilité complète de toutes les recettes et de toutes les dépenses.

Le budget annuel est adopté par le comité directeur avant le début de l'exercice.

Les comptes sont soumis à l'Assemblée générale dans un délai inférieur à six mois à compter de la clôture de l'exercice.

A quoi bon faire une liste restrictive de ressources, si au final c'est pour permettre au N°6 d'autoriser tout le reste.

Votes

Scrutateur Mathieu Roudot

21 votes

	pour	contre	abstention
Justification d'une activité			
Referendum sur un projet			
elect dirigant sur un projet			
monté main par 2 membres			
irreguliere - 1			

→ par médiane, le nombre max de membres du bureau est 6.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Ab
nbx max bureau																1
min																

→ par médiane, le nombre minimum de membres du bureau est 4.

	1	2	3	4	5	6	7	Bf xe	Med
ET		'	X	'	'				7
SS			X	"					7
JBM			X	"					7
GB			X	"	"				7
GL			X	'	"				2
FB			X	"	'				7

Composition du bureau: acceptation de tous les candidats précédents.

Président: Lacombe Guillaume

Secrétaire: Thibault Eric

Vice-Président: Sainvaux Sylvain

Treasurer: Bourdarot Félix

Les initiales correspondent à :

ET: Eric Thibault

SS: Sylvain Sainvaux

JBM: Jean-Baptiste Maillet

GB: Guillaume Bourdarot

GL: Guillaume Lacombe

FB: Fanny Brigard

Établi par H. Raudet

